

L'article

Étain pour 12000KIT 10g

Section 1 : identifiant de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Étain

No CAS:

7440-31-5

Numéro CE:

231-141-8

Numéro d'enregistrement 01-2119486474-28

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Alliage à souder

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur / distributeur :
KEMPER SRL
Via Prampolini 1/Q, 43044 Lemignano di Collecchio (PR)
Tel.: +39 0521-957111 (dalle 8.30 alle 17.00)
Personne de contact chargée de la SDD :
info@kempergroup.it

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

NOM	NATION	TELEPHONE
CEN.NAZ.INFORM.TOSSIC.FOND. S.MAUGERI (CNIT)	IT	+39 0382 24444
CENTRO ANTIVELENI, OSPEDALE NIGUARDA CA' GRANDA	IT	+39 02 66101029
TOX INFO SUISSE	CH	+41 44 251 51 51
REACH and CLP UK CA Help Desk Health and Safety Executive (HSE)	EN	+44 0151 9515897 / 0151 922 9235
Giftnotruf der Charité – Universitätsmedizin Berlin	DE	+49 030 19240
INRS, Institut National de Recherche et de Sécurité	FR	+33 (0)1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS	FR	+33 (0)1 40 05 48 48 / (0)1 40 05 41 93
Servicio de Información Toxicológica	ES	+ 34 91 562 04 20
Instituto Nacional de Emergência Médica	PT	+ 351 213 303 271
NATIONAAL VERGIFTIGINGEN INFORMATIE CENTRUM (NVIC)	NL	+31 030 274 8888

Section 2 : identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Section 3 : Composition/informations sur les composants**3.1 Substance**

Applicable

CAS: 7440-31-5 EINECS: 231-141-8	Sn	97.3%
CAS: 7440-50-8 EINECS: 231-159-6	Cu	0.69%
CAS: 8050-09-7 EINECS: 232-475-7	Rosin	2%

Section 4 : Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement avec de l'eau froide.

Ne pas enlever le produit solidifié de la peau.

Recourir à un traitement médical.

Après contact avec les yeux:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Poudre spéciale pour incendies de métaux. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.
6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Section 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker à sec.
Classe de stockage: 13
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 8 : contrôles de l'exposition/protection personnelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
8.2 Contrôles de l'exposition
rôles techniques appropriés
Assurer une ventilation adéquate.
Retrait des fumées par des dispositifs d'aspiration appropriés.
Équipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Éviter tout contact de la masse fondue avec la peau.
Protection respiratoire:
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Filtre P2
Protection des mains: Gants en cuir
Matériau des gants Gants en cuir
Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux ≤ -
Protection des yeux: en cas d'application: lunettes de sécurité
Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Section 9 : propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:**Forme:**

Solide

Couleur:

Argenté

Odeur:

Caractéristique

valeur du pH:

Non applicable.

Changement d'état**Point de fusion/point de congélation:**

227 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

>2507 °C

Point d'éclair

Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz):

La substance n'est pas inflammable.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

Densité:7.3 g/cm³**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Insoluble

Teneur en solvants:**Solvants organiques:**

0,0 %

VOC (CE)

0,00 %

Teneur en substances solides:

100,0 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Effet primaire d'irritation:****Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: En général non polluant

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 13 : Considérations relatives à l

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Catalogue européen des déchets

17 04 06: étain

emballage:

15 01 01: emballages en papier/carton

Emballages non nettoyés: supprimé

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Section 14 : Renseignements sur le transport

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de

la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Classe de pollution des eaux: En général non polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Article 16 : Informations supplémentaires

Les données sont déclarées sur la base de nos connaissances actuelles, mais ne représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et ne motivent pas une relation juridique du contrat.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

L'information contenue dans cet onglet ne concernent que le produit indiqué et ne s'appliquent pas si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres ou pour des usages différents de ceux attendus.

Les informations contenues dans ce formulaire sont fondées sur les connaissances en notre possession en date du 1 Janvier 2019.

Les utilisateurs en aval et distributeurs destinataires de cet onglet doit préparer sa fiche de données de sécurité sur la base de scénarios et de l'information pertinente.